

SALON DES ARTISANS DE NOËL 2024

Loisirs St-Bruno de Laval et Loisirs Ste-Béatrice



GUIDE DES ARTISANS

Date limite: 30 juin 2024

Lieu: Centre Régent-Martimbeau (455 rue de Lausanne, Laval, H7M 0B4)

Dates:

Vendredi 15 novembre: 17h à 21h

Samedi 16 novembre: 10h à 16h

Dimanche 17 novembre: 10h à 16h

Montage et démontage:

Vendredi 15 novembre: 14h à 17h

Dimanche 17 novembre: 16h à 19h

À noter que l'utilisation du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

À PROPOS

Les Loisirs St-Bruno de Laval et les Loisirs Ste-Béatrice sont fiers de présenter la deuxième édition du Salon des Artisans de Noël. Cet événement met en lumière les artisans de la région, leurs œuvres et produits. Il est ouvert au grand public sous forme d'exposition-vente. C'est l'occasion idéale pour y découvrir de nouveaux produits et d'échanger avec le public et d'autres artisans.

INCLUSION DU KIOSQUE ET TARIFICATION

| | Option 1 | Option 2 |
|------------|--|---|
| Dimensions | Espace de 6x5 pieds | Espace de 8,5 x 6 pieds |
| Coût | 85.00\$ | 125.00\$ |
| Inclusions | 1 table pliante (6 x 2,5 pieds) | 2 tables pliantes (6 x 2,5 pieds) positionnées en «L» ou côte à côte) |
| | <ul style="list-style-type: none">• 2 chaises• Une étiquette d'identification par artisan• Une prise de courant standard (au besoin, quantité limitée) | |

Tout matériel et équipement autre est aux frais de l'artisan. L'ajout d'équipement supplémentaire de grande dimension doit être approuvé avant l'événement. Il doit être sécuritaire et ne pas dépasser la limite de l'espace par kiosque incluant la ou les tables.

L'artisan est responsable de monter et démonter son kiosque avant et après l'exposition durant les heures prévues à cet effet. Il s'engage à laisser son espace dans le même état qu'à son arrivée.

Spécification: Deux artisans peuvent partager un kiosque et séparer les coûts. Ils doivent tout de même remplir chacun un formulaire et indiquer le partage dans les notes. Le kiosque ne peut pas être partagé par plus de deux artisans.

Mode de paiement: Argent comptant, chèque ou virement interac. Le paiement doit être effectué au maximum 14 jours après la confirmation de la présence de l'artisan.

Aucune somme supplémentaire autre que le coût de participation ne sera demandé à l'artisan.

TIRAGE

Nous donnons aux artisans l'occasion de participer à nos tirages en offrant un ou plusieurs de leurs produits. Ces tirages auront lieu toutes les 45 minutes durant l'événement, offrant ainsi aux visiteurs la chance de gagner des produits directement fournis par les artisans.

À noter que la participation aux tirages n'est pas obligatoire. Cependant, nous encourageons tous les artisans à considérer cette opportunité comme un moyen supplémentaire de promouvoir leurs produits et d'interagir avec les visiteurs.

PARTICIPATION

Toutes les demandes de participation doivent être envoyées au **maximum le 30 juin** à 23h59. La décision sera communiquée par téléphone par un membre du comité organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser un artisan si celui-ci n'est pas conforme.

En cas d'annulation de participation, l'artisan doit envoyer un courriel à l'adresse suivante: info@loisirsstbrunodelaval.com. Un autre artisan sur la liste d'attente sera alors contacté.

Après réception du paiement, **le coût n'est pas remboursable** en cas de désistement ou d'annulation.

CODE DE VIE

Nous avons à cœur le bien-être et la sécurité de nos employés, de nos bénévoles et des visiteurs. Aucun comportement violent et/ou irrespectueux que ce soit verbal ou physique ne sera toléré lors de l'événement autant de la part des artisans que des visiteurs.

Nous encourageons également une interaction positive, respectueuse et professionnelle envers les visiteurs. En cas de problème ou de préoccupation, nous vous prions de vous adresser directement à un membre de notre équipe.

Si une situation de ce genre survient, l'artisan sera automatiquement expulsé de l'événement sans remboursement.

RESPONSABILITÉ ET RÈGLEMENTS

- L'artisan doit être présent au moins 30 minutes avant le début de chaque journée d'exposition;
- L'artisan doit être présent sur place à son kiosque durant toute la durée de l'événement;
- Il est interdit d'accrocher des items sur les murs (clous, broches, gommette, ruban adhésif, etc.);
- Il est de la responsabilité de chaque artisan de bien identifier son kiosque;
- Les Loisirs St-Bruno de Laval et Les Loisirs Ste-Béatrice incluant ses bénévoles, employés et administrateurs, n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou les pertes causés par tout incident, blessure, vol ou autre, quels qu'ils soient;
- L'artisan est responsable de l'entièreté des ventes de ses produits à son kiosque. Aucun remboursement ne sera effectué après le paiement, peu importe la raison.

- Si un artisan ne se présente pas sans entente préalable avec le comité organisateur, il sera interdit de participation pour l'édition suivante.

PROMOTION

- Le comité organisateur fera tout ce qui est possible pour assurer la réussite du marché. Il garantit des annonces payantes sur les réseaux sociaux, la diffusion de l'information dans son réseau interne et de partenaires et l'affichage physique dans ses locaux.
- Plusieurs facteurs incontrôlables peuvent impacter la portée de l'événement. Le comité organisateur ne peut pas garantir entre autres l'achalandage, la non-tenue d'autres marchés sur le territoire le même week-end, les règlements d'affichage municipal et la température.
- Les artisans devront eux aussi faire la promotion du marché soit en diffusant les informations sur leurs réseaux sociaux, dans leur réseau, d'inviter leurs proches ou autres. C'est ensemble que nous pourrons faire de l'événement un succès.

Note: En 2023, le Salon des Artisans a accueilli environ 700 visiteurs.

CRITÈRES D'ADMISSION

1. Le formulaire doit être rempli de façon conforme et envoyé avant la **date limite du 30 juin 23h59**.
2. La demande doit inclure 5 photos en couleur claire des produits exposés en format *jpg* pour *png*.
 - Elles devront être envoyées en même temps que le formulaire par courriel au info@loisirsstbrunodelaval.com;
 - Les photos embrouillées ou prises sur internet ne sont pas acceptées;
 - Si l'artisan est accepté, les photos serviront également à la promotion de l'événement.
3. Les produits doivent être faits à la main par l'artisan et ne doivent pas être une revente de produit. Les représentants ou conseillers en produit quelconque ne seront pas acceptés.
4. Uniquement les produits mentionnés dans votre demande et approuvés par notre comité seront autorisés à la vente. Assurez-vous

de lister précisément les articles que vous souhaitez avoir à votre table.

5. Les artisans souhaitant faire des dégustations et/ou vendre des produits alimentaires doivent détenir leur attestation en Hygiène et salubrité alimentaires du MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation).
 - Les artisans acceptés au Salon des artisans de Noël qui n'en possèdent pas auront jusqu'au 3 novembre 2024 pour l'obtenir et fournir les informations auprès du comité afin d'y participer.
6. Les artisans qui vendent des produits alcoolisés doivent eux-mêmes faire les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales afin d'être conformes lors du Salon des artisans de Noël.

Toutes les demandes seront traitées par le comité organisateur et seront soumises à certains critères de sélection, dont la qualité des produits, l'authenticité, la variété des artisans et l'espace disponible. Selon le nombre de demandes reçues, nous priorisons les artisans lavallois, sans toutefois défavoriser les artisans de l'extérieur.

Le centre Régent-Martimbeau est divisé en plusieurs locaux. Certains espaces ne permettent pas de vous placer devant ou derrière votre table. Le comité organisateur se réserve le droit de sélectionner l'emplacement de chacun des artisans.

Si vous avez des questions ou si vous désirez un formulaire papier, veuillez contacter les Loisirs St-Bruno de Laval par courriel au info@loisirsstbrunodelaval.com.